

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 014-5952/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Directeurs de Bibliothèques des Grandes Villes de France et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10717/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Directeurs de Bibliothèques des Grandes Villes de France (ADBGV) est une association spécialisée, regroupant des bibliothèques confrontées aux mêmes problèmes et cherchant ensemble des solutions. Elle ne cherche pas à refaire ce que font déjà les partenaires institutionnels, associatifs ou privés mais veille au contraire à coopérer avec eux.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- d'échanger, de capitaliser et de diffuser des informations, des expériences et du savoir-faire ;
- de réaliser des études et des enquêtes ;
- de réaliser ou de référencer des outils répondant à des besoins communs ;
- de concevoir la prospective sur l'évolution des missions ;
- de représenter les directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France auprès de tout partenaire institutionnel, public ou privé.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant l'échange d'expériences et de savoir-faire avec d'autres bibliothèques de grandes villes de France.

La médiathèque intercommunale, située sur le Territoire Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Elle contribue à la construction et au développement, sur le Territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 005-3509/18/BM du Bureau de la Métropole du 15 février 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'Association des Directeurs de Bibliothèques des Grandes Villes de France (ADBGV) pour l'année 2018.

Pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ADBGV, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2019.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 20 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 005-3509/18/BM du Bureau de la Métropole du 15 février 2018 portant adhésion de la Métropole à l'Association des Directeurs de Bibliothèques des Grandes Villes de France (ADBGV) ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ADBGV, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2019 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle d'un montant de 20 euros, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association au titre de l'année 2019.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Directeurs de Bibliothèques des Grandes Villes de France (ADBGV) pour l'année 2019 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 20 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal - chapitre 011 - nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON